



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Réf. : CR 2021-11

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12

Date de convocation du conseil municipal : 7 décembre 2021

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Sylvain COLLIAT, Rudi RIFFART, Raphaël SPINELLI, Pascale GUIGONNAT, Pascale VULLO, Claudette DUBOIS, Cédric COMMARD, Marie-Dominique RYCKEBOER, Marie-Noëlle SAPIN, Alexandre GROBEL.

Absents excusés : Christelle FOREST, Angélique MORAND, Emilie CLERC-ROGUET

Procuration : Christelle FOREST a donné procuration à Sylvain COLLIAT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération portant sur l'adhésion à l'association des communes forestières de la Haute-Savoie. Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
Cédric COMMARD

2. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 NOVEMBRE 2021**
Approuvé à l'unanimité

3. **DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**
Néant

4. **DELIBERATIONS**

4.1 **Délibération portant sur le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme**

Pour rappel, le « service commun » constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

La mise à disposition des moyens mutualisés s'effectue à titre payant, via une participation de la commune représentative des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la convention.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-4-2 et suivants



JUVIGNY

Vu les dispositions de la convention initiale pour le « service commun » d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Annemasse Agglo et la commune de Juvigny, en date du 19 décembre 2013,

Vu les dispositions de l'avenant n°1 à la convention initiale pour le « service commun » d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Annemasse Agglo et la commune de Juvigny, en date du 18 janvier 2016,

Vu le schéma de mutualisation 2015-2020 adopté par Annemasse Agglo après avis unanimement favorable des communes membres,

Considérant que suite à l'approbation du Pacte Financier et Fiscal, il a fallu modifier les modalités de remboursement à Annemasse Agglo des coûts liés à la mise en œuvre du service commun « Instructions des autorisations d'urbanisme »

Considérant qu'il convient de mettre à jour la convention suite à la mise en place de la dématérialisation, des missions de contrôle, de conformité et de police,

Considérant les coûts supplémentaires que ces nouvelles missions requierent,

Il convient de mettre à jour la convention.

Elle a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme auprès des communes membres d'Annemasse Agglo qui en font la demande. Elle définit en particulier le champ d'application (notamment les catégories d'actes instruits par le service pour le compte de la commune), les responsabilités respectives des parties, la durée, la situation des agents du service commun, les dispositions financières (notamment les modalités de calcul de la participation financière qui sera demandée aux communes), le suivi et l'évaluation de l'activité du service.

Il est entendu que la commune reste seule compétente en matière d'élaboration, révision et modification du Plan d'Occupation des Sols ou Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'en matière de délivrance des actes et/ou autorisations.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE le renouvellement de la convention pour le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme telle que jointe en annexe et qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée indéterminée.

-AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ;

4.2- Délibération portant sur refus d'admission en non-valeur

Vu la délibération DEL-2020-38 du 16 juillet 2020 portant sur autorisation de signer la convention de partenariat relative aux poursuites sur produits locaux – seuils et diligence entre la commune et le comptable public

Considérant que conformément à la convention, le trésor public propose une présentation en non-valeur de la facture.

Considérant que la facture d'un montant de 37,10 euros au nom de BANIC Tamara éditée le 1^{er} février 2018 pour des prestations de cantines et TAP est non payée à ce jour.



JUVIGNY

Réf. : CR 2021-11

La trésorerie demande l'admission en non-valeur de la facture.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de ne pas accepter l'admission en non-valeur,
- **DIT** que la commune se chargera de continuer les poursuites auprès du débiteur,

4.3 Adhésion à l'association des Communes Forestières de Haute-Savoie

Monsieur le Maire présente l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie et son réseau :

- Il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- Il expose l'intérêt de la commune de Juvigny d'adhérer au réseau des Communes Forestières de Haute-Savoie pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

DECIDE d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie, à l'Union Régionale des Associations des Communes Forestières Auvergne Rhône Alpes et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;

DECIDE de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion,

CHARGE le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion,

DESIGNE Monsieur le Maire comme référent forêt et son suppléant Alexandre GROBEL pour représenter la commune de Juvigny auprès des différentes instances forestières.

5. URBANISME

• Déclaration Préalable

DP 074 145 21 H 0026 déposée par Monsieur Aleton, route des Groulines pour la création d'une fenêtre.

DP 074 145 21 H 0027 déposée par les Consorts CHALLUT pour une division parcellaire au 132, route des Curtines.

DP 074 145 21 H 0028 déposée par Monsieur PILET pour le changement d'une porte et des volets au 171, Allée de l'Orée du Bois.

• Permis de Construire



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Réf. : CR 2021-11

PC 074 145 21 H 0009 déposé par la société IMAPRIM pour la construction de 91 logements

PC 074 145 21 H 0010 déposée par Monsieur SIDIBE pour la construction de 2 villas route de Paconinges.

Autorisation de Travaux :

AT 074 145 21 H 0003 déposée par Imaprim pour le local dans le projet de la Savoie.

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- **Travaux de voirie**

L'entreprise COLAS va réaliser des travaux d'enrobés dans le virage route de la Plantaz ainsi que les finitions des trottoirs route de Juvigny, le scellement des accotements du trottoir Vy des chênes et la finition de la bordure au carrefour route de la frontière/route de l'Epine.

-La dépose des poteaux le long de la route de la frontière a été effectuée

-Les travaux d'électricité de la ligne souterraine sont en cours au carrefour route des Curtines/ route de Paconinges. La ligne aérienne « de secours » va pouvoir être retirée et permettre la réparation de la croix.

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- **Assemblée Générale de la MJC des Voirons**

Il est noté une baisse du nombre d'adhérents, 500 en 2019 contre 318 en 2021.

Le nombre d'adhérents venant de Juvigny a augmenté.

Un déficit de 28 000 euros de trésorerie est prévu fin 2022, en conséquence, les montants des subventions demandées auprès des communes vont augmenter.

Cette situation financière est en partie due à la crise sanitaire mais également à cause de la démolition des locaux de la MJC. Dans l'attente de la nouvelle structure, des salles sont louées et cela coûte cher.

La rénovation de la MCJ dans le presbytère est évaluée à ce jour à 2.2 Millions d'euros.

Collège de Saint-Cergues : la reconstitution du site est évaluée à 5 millions d'euros.

Annemasse-Agglo portera le coût du foncier qui sera remis au département.

- **Réunion Police Municipale/Gendarmerie**

Police municipale : recrutement d'un 6ème agent. Les patrouilles sont sur place jusqu'à 21h00. Les principales interventions portent sur les contrôles de vitesse, les conflits de voisinage.

Les communes de Saint-Cergues et de Machilly souhaitent le recrutement d'un garde champêtre voir d'un policier chargé de l'environnement. En effet, il a été constaté que des regroupements nocturnes ont lieux dans les espaces naturels voir même une agression (cf celle du berger).

Il convient de bien préciser les besoins des communes pour bien définir le poste.

A Juvigny, il y a un garde particulier qui circule dans la forêt et fait un retour régulier auprès de la mairie des dépôts sauvages, installations...



JUVIGNY

Gendarmerie : il y a 30 gendarmes pour 19 communes.

Les interventions portent principalement sur les cambriolages.

Un nouveau logiciel a été installé pour permettre de recenser les interventions et d'en faire un état mensuel à l'intention des élus.

L'opération tranquillité vacances est proposée toute l'année.

Le conseil retient la proposition d'organiser une réunion publique d'information sur les questions de sécurité .

- **Journée population migrante :**

Visite des sites de Juvigny et de Cranves-Salles avec le directeur de Cabinet du Délégué Interministériel pour l'Hébergement et l'Accès au Logement, le département, l'association Alfa3A, Annemasse-agglo et Juvigny pour permettre de faire le bilan des différents dispositifs.

Le bilan est en demi-teinte, 2 familles seulement ont été relogées et d'autres sont encore en attente. Néanmoins, il est à noter une baisse notable de la mendicité et tous les enfants sont scolarisés.

L'Etablissement temporaire d'Insertion de Juvigny va prendre fin courant 2022 car la réquisition du terrain prend fin, et l'Etat estime ce dispositif trop coûteux. Des solutions devront être trouvées au niveau local, à l'échelle de l'Agglo, pour assurer le relogement des familles.

- **Réunion ViaRhona :**

Le tracé est validé ainsi que le panneautage.

Soit, pour Juvigny, en site propre le long de la départementale depuis Cret, puis l'itinéraire empruntera la route du Motelet, la route de Paconinges et la route des Groulines pour se diriger par la suite vers Moniaz.

Les travaux débiteront en 2023 et le tracé sera terminé dans sa totalité en 2026.

- **Transport en commun**

Disparition du Proxi'Tac au profit d'une ligne virtuelle qui sera déclenchée sur demande.

- **Les commissions communales**

Commission Développement durable :

Attente des composteurs pour les installer sur le site identifié route de Paconinges.

Commission Urbanisme :

La commission est appelée à se réunir le 18 janvier 2022 afin de préparer la réunion avec le CAUE 74 dans le cadre de la maîtrise qualitative des zones urbaines.

Commission cimetière

A réunir en début d'année 2022 pour travailler sur le jardin du souvenir et pour définir le budget.

Commission action sociale

Bien active en automne mais ralentie de nouveau à cause de la crise sanitaire, report des rencontres intergénérationnelles.

Des sorties devront être planifiées avec les aînés : à voir en début d'année.

Commission PCS

Des formations sont proposées aux élus.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Réf. : CR 2021-11

La commission se réunira début d'année.

Commission Finances

Une diffusion des comptes 2019, 2020 et 2021 sera faite auprès des élus pour permettre aux commissions de travailler en amont du débat d'orientation budgétaire.

Vœux du Maire

Normalement prévus le 21 janvier. Une décision sur le maintien de cet événement sera prise en janvier en fonction du contexte sanitaire et des règles à appliquer à ce moment-là.

8. QUESTIONS DIVERSES

Démarche espace naturel sensible.

Un recensement des zones humides a été fait sur la commune. Le cabinet les identifie sur cartographie mais ne connaît pas la réalité du terrain. En effet l'une d'entre elles se trouve en pleine forêt communale, à l'endroit des nouvelles plantations. La commune estime que cette zone n'a pas les caractéristiques d'une zone humide type marais et que ce classement serait en contradiction avec l'usage prévu pour cet espace.

Schéma directeur de L'Energie :

Réunion prochainement avec Madame PLAGNAT pour prendre connaissance des objectifs et fixer des actions dans une deuxième temps.

Prochain conseil : le 11 janvier 2022

Fin du conseil : 22h00

Le secrétaire,

Cédric COMMARD

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Sylvain COLLIAT

Rudi RIFFART

Pascale GUIGONNAT

Raphaël SPINELLI

Claudette DUBOIS

Pascale VULLO

Angélique MORAND



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Réf. : CR 2021-11

Cédric COMMARD